



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Montant des pensions

Question écrite n° 64150

#### Texte de la question

M Andre Berthol attire l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'integration sur la reduction du pouvoir d'achat des preretraites et retraites. Ils estiment qu'il a, depuis 1983, diminue de plus de 12 p 100 en raison de la suppression de l'indexation des retraites sur les salaires. Apres de nombreux rapports, etudes et commissions sur l'avenir du regime de retraite, il lui demande de bien vouloir lui preciser les orientations que compte prendre le Gouvernement et plus particulierement sur l'evolution parallele des retraites et salaires et la revalorisation prioritaire des plus faibles retraites.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Au cours de la decennie ecoulee, les gouvernements successifs sont parvenus a maintenir le pouvoir d'achat des retraites. En effet, les prix ont progresse de 67,4 p 100 entre 1981 et 1991. Or, au cours de la periode, les revalorisations cumulees des pensions du regime general se sont elevees a 67,7 p 100 et le montant du minimum vieillesse a ete releve de 93,7 p 100. Le pouvoir d'achat d'une pension liquidee en 1981 a donc ete strictement preserve jusqu'en 1991 et celui du minimum vieillesse a progresse de plus de 15 p 100. A cette importante garantie s'ajoute l'ensemble des mesures favorables aux retraites prises depuis une dizaine d'annees : abaissement de l'age de la retraite a soixante ans, creation de minima de pensions dans la plupart des regimes, relevement du taux de la pension de reversion, mensualisation des pensions. Le Gouvernement entend a l'avenir preserver le pouvoir d'achat des pensions et est favorable a ce que, lorsque la situation de l'economie le permet, les retraites soient associes a son progres. Cependant, le retour a une regle d'indexation des pensions sur les salaires bruts entrainerait un alourdissement des depenses de retraite, qui peserait de maniere peu supportable sur le revenu des actifs.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Berthol Andr•](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 64150

**Rubrique :** Retraites : generalites

**Ministère interrogé :** affaires sociales et intégration

**Ministère attributaire :** affaires sociales et intégration

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 novembre 1992, page 5157